

LÉGENDE

Zones du PLU

Zones urbaines (U)

- à vocation principale d'habitat (UA, UB, UC)
- à vocation d'activités (UAy, UBx)
- à vocation d'équipements (UE)
- à vocation touristique (UT)
- à vocation culturelle (UR)

Zones à urbaniser (AU) - (OAP Phase 3 du PLU)

- à vocation principale d'habitat (1AUb, 1AUX, 2AU)
- à vocation d'activités (1AUy)
- à vocation touristique (1AUXt)

Secteurs d'OAP (hors 1AU)

- Zone U faisant l'objet d'Orientation d'aménagement et de programmation (phase 3 du PLU)

Zones naturelles

- de stricte protection (NP)
- dominante naturelle (N)
- secteurs :
 - équipements communaux (Ne)
 - constructibilité limitée pour de l'habitat (Nh)
 - constructibilité limitée pour de l'activité (Nhy)
 - extension pour de l'activité isolée (Ny)
 - station d'épuration (Ns)
 - activité piscicole (Npo)
 - carrière (Nca)
 - anciens sites de décharge (Nd1 et Nd2)
- à vocation de loisirs et de tourisme (NT) et secteurs :
 - parc de loisirs (NTpa)
 - camping (NTc)
 - aire de camping-car (NTcc)
 - accueil et hébergement touristique, avec constructibilité limitée (NTht)
 - accueil et hébergement touristique, dont habitations légères de loisirs (NTHL)
 - sports et loisirs (NTl)
 - aérodrome (NTa)
 - stade nautique (NTs)

Prescriptions

- Espace boisé classé
- Pour les éléments ci-dessous, se référer à la pièce 1.1 Annexes 1 du rapport de présentation
- Emplacement réservé
- Bâti identifié pour changement de destination - art 151-11 du CU
- Élément patrimonial (bâti ou végétal) protégé au titre de l'article L.151-19 du CU (ils peuvent être ponctuels, linéaires ou surfaciques)

Zones agricoles (A)

- à vocation agricole (A)
- à vocation d'accueil touristique lié à l'activité agricole (AT)

Autres informations

- Secteurs cadastrales
- Bâti récent ajouté manuellement

Le 1^{er} annexé aux zones UA, UC, N et Nh indique le caractère patrimonial de la zone



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PLU

Commune de Journiac
Partie Nord

4 - PLAN DE ZONAGE

Echelle 1: 5000e
1 cm = 50 m

PLU arrêté en conseil communautaire le 27 juin 2019
PLU approuvé en conseil communautaire le

Plan Alsatis en février 2023

